

# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019–  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;  
MM. BOGNITSCHIEFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-01 : CDG 67 : Adhésion à la convention de participation Prévoyance 2020/2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11/03/2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_01-

protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 12 novembre 2019 ;

VU l'exposé du Maire, Président ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020.

**DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 20.00 € mensuel.

**CHOISIT** de retenir l'assiette renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire

**CHOISIT** de rendre obligatoire à l'ensemble de ces agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente » ;

**PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

**AUTORISE** le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

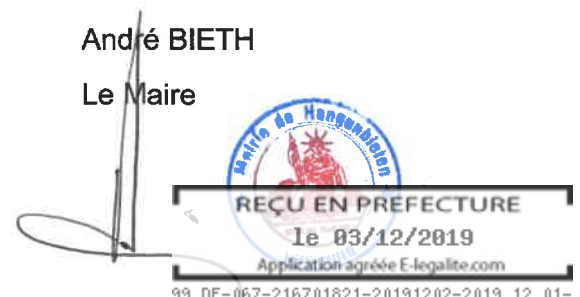
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents : 14  
Date de convocation : 25-11-2019

**Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH**

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHOFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique, Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-02 : Réforme DT/DICT

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme DT/DICT, la loi impose aux gestionnaires de réseaux souterrains sensible d'avoir finalisé le classement de leurs réseaux en classe A au 1er janvier 2020, faute de quoi ces gestionnaires devront supporter le coût des investigations complémentaires nécessaires pour atteindre cette classe de précision et ce pour chaque chantier ouvert dans une zone où ils possèdent des installations.

L'Eurométropole de Strasbourg est concernée pour ses réseaux de communication ainsi que pour les réseaux d'eau et d'assainissement.

La commune de Hangenbieten est concernée pour son réseau d'éclairage public.

L'Eurométropole de Strasbourg a pris la décision de lancer une opération de mise à niveau de ses réseaux de communication en classe A sur les années 2020 et 2021.

Il est proposé aux communes qui le souhaitent de s'associer à cette démarche. Pour cela, le marché public de service de relevé et de géoréférencement de réseaux qui sera passé prendra la forme d'un marché par regroupement de commandes.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191203-2019\_12\_02-

Le principe de cette procédure est, bien évidemment, de bénéficier des meilleurs tarifs possibles, vu le volume de réseaux à traiter.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion au programme de commande à venir.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant le recours à un groupement de commandes comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'adhésion à la convention de groupement de commande en vue du recensement des réseaux sensibles enterrés,
- Charge M. le Maire ou son représentant de signer la convention de groupement de commande ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191203-2019\_12\_02-

# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHÉFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-03 : EMS : Adhésion groupement de commandes permanent

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017, la ville de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- Réduire les coûts, générer des gains,
- Optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- Renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- Susciter la concurrence, développer des expertises,
- Intégrer des principes de développement durable.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_03-

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateurs du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commande permanent, permettant d'illustrer son action :

Objet	Coordonnateur	Observations	Notification
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20%) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour	2017

services imprimerie et reprographie		<p>certaines fournitures des marchés spécifiques)</p> <p>Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...)</p> <p>Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité</p> <p>Nette réduction des coûts (environ 25%)</p>	
Fourniture de carburant par cartes accréditives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017
Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	<p>Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME</p> <p>Uniformisation des modalités de commandes</p>	2017
Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	<p>Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collègues</p> <p>Phase de sourcing productive et intéressante</p> <p>Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement</p>	2018

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_03-

		<p>La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché).</p> <p>L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)</p>	
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	<p>Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes</p> <p>Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires</p>	2018
Titres restaurant	CD67	<p>Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur</p> <p>Performance accrue de l'outil de gestion des titres</p>	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés (Butane, propane), autres gaz et produits associés	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_03-



Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	<p>Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints)</p> <p>Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs)</p> <p>Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&amp;D)</p> <p>Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux</p> <p>Réduction des tournées et des délais de livraison, la commande globale du</p>	2019

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_03-

		<p>groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur</p> <p>Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.</p>	
--	--	---	--

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

- D'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;
- D'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve

- Le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement
- La poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- L'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,
- La liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier

Autorise

Le Maire :

- À prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,
- À signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHOFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-04 : Élections Municipales - Location salle communale

Les membres du Conseil Municipal conviennent à l'humanité que la mise à disposition des locaux communaux pour les réunions électorales des éventuelles listes candidates se feront à titre gracieux.

Les réservations s'effectueront auprès du secrétariat de la mairie.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHOFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-05 : Ravalement de façade

Dans le cadre de la campagne de ravalement des façades d'immeubles anciens, l'adjoint M. MULLER Bernard présente la demande de versement de subvention pour travaux effectués :

- M. MEYER Serge – 16 rue des Fleurs – 67980 HANGENBIETEN  
(175 m<sup>2</sup> à 3 € = 525 €)

Le versement de cette subvention se fera sur l'article 6574

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE  
le 03/12/2019

Application agréée E.legalite.com

# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHOFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-06 : Subvention école élémentaire Jean Hans Arp

Le conseil municipal après délibération décide de verser une subvention de 30 € à l'école élémentaire Jean Hans Arp de Duttlenheim à l'occasion d'un voyage organisé en Bretagne pour 1 élève de la commune :

Voyage du 8 au 12 juin 2020 soit 5 jours x 6€ = 30 €

Le versement se fera sur l'article 65737

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH

Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

# Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en exercice : 14  
Conseillers présents :  
Date de convocation : 25-11-2019

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019-  
19h30  
sous la présidence de M. André BIETH

*Par suite d'une convocation en date du 25 novembre 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten*

## Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

MM. BOGNITSCHOFF Jacques, METZGER Didier, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, Mmes ABLER Elisabeth, LOHR Katia, SUNDER Aurélie, BRUNNER Christiane, OSTERMANN Véronique,  
Formant la majorité des membres en exercice

## Excusée :

Secrétaire : TUSHA Amélie

## 2019-12-07 : Création d'un second bureau de vote

La Préfecture préconise qu'il convient de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote afin de permettre le bon déroulement des opérations électorales.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2019, la commune compte 1 243 électeurs.

En conséquence, le périmètre des bureaux de vote de l'année 2020 a été modifié. Il a été décidé de créer un deuxième bureau de vote. Les deux bureaux de vote seront installés à l'Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt.

Le bureau de vote 1 sera dans la salle numéro 1 située à gauche en entrant dans l'Espace Culturel.

Le bureau de vote 2 sera dans la salle numéro 2 située à droite en entrant dans l'Espace Culturel.

Le découpage a été fait par rue.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-216701821-20191202-2019\_12\_07-

Bureau de vote 1	Bureau de vote 2
ALLEE DES TILLEULS	IMPASSE DES ACACIAS
CHEMIN DE HALAGE	IMPASSE DES CERISIERS
CHEMIN DE L'ETANG	IMPASSE DES ERABLES
CHEMIN DU MUHLWASSER	IMPASSE DES LILAS
CHEMIN HAUT	IMPASSE DES ORMES
IMPASSE DE L'EGLISE	IMPASSE DES PRES
LES COTEAUX	PLACE DES ROSEAUX
RUE DE HOLTZHEIM	RUE DE LA LIBERATION
RUE DE L'ANGLE	RUE DE LA PAIX
RUE DE L'ECOLE	RUE DE LA TUILERIE
RUE DE LA BRUCHE	RUE DES BOULEAUX
RUE DE LA GARE	RUE DES CHENES
RUE DES CHAMPS	RUE DES CIGOGNES
RUE DES COLVERTS	RUE DES MAGNOLIAS
RUE DES EGLISES	RUE DES NOYERS
RUE DES FLEURS	RUE DES PEUPLIERS
RUE DES FORGERONS	RUE DES SAULES
RUE DES JARDINS	
RUE DES PRES	
RUE DES SEIGNEURS	
RUE DU 14 JUILLET	
RUE DU CANAL	
RUE DU CHATEAU	
RUE DU LAVOIR	
RUE WOERTH	
RUELLE DE L'ANGLE	

Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications adopté à l'unanimité.  
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

André BIETH  
Le Maire

